



Avis Public

Demande de dérogation mineure

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, MARC LEBLANC, LL.B., directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Athanase :

QUE le 4 octobre 2021, à 19h30, au complexe municipal de Saint-Athanase situé au 6081 chemin de l'Église, aura lieu la séance ordinaire du conseil municipal;

QU'au projet d'ordre du jour de cette séance sera pris en considération une demande de dérogation mineure pour le lot situé en territoire public;

QUE cette demande a pour objet la possibilité de construire, sur ledit lot, un deuxième bâtiment principal d'une superficie approximative de 26' x 28';

QUE les membres du comité consultatif en urbanisme (CCU) ont étudié et analysé la demande de dérogation mineure et a donné son avis aux membres du conseil municipal en tenant compte des critères prescrits par la réglementation applicable;

QUE toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande peut le faire sur place lors de la séance du conseil aux date et heure précédemment indiquées.

Donné à Saint-Athanase, ce 16^e jour du mois de septembre 2021.

Marc Leblanc, LL.B.

Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Marc Leblanc, LL.B., directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Athanase, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie, entre 15 et 16 heures le seizième jour du mois de septembre 2021, au babillard situé à l'entrée du bureau municipal et sur le site Internet de la municipalité au www.saint-athanase.com.

EN FOI DE QUOI, j'é mets ce certificat ce 16^e jour du mois de septembre 2021.

Marc Leblanc, LL.B.

Directeur général et secrétaire-trésorier